Informations de base

2004/2622(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Zimbabwe **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Zimbabwe	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2004	Décision du Parlement	T6-0112/2004	Résumé
16/12/2004	Résultat du vote au parlement		
16/12/2004	Débat en plénière		
16/12/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2622(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0212/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0217/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0219/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0225/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0227/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0230/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0231/2004	14/12/2004	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0112/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0248-0358 E	16/12/2004	Résumé

Résolution sur le Zimbabwe

2004/2622(RSP) - 16/12/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 76 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur le Zimbabwe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, IND/DEM et UEN.

La résolution rappelle que 75% de la population zimbabwéenne, à savoir quelque 9 millions de personnes, vivent actuellement sous le seuil de pauvreté et que le Programme alimentaire mondial n'a été en mesure de fournir une aide alimentaire que pour 1,6 millions de personnes en décembre 2004, du fait des actes d'ingérence du régime Mugabe. Ce même régime Mugabe s'abrite derrière la loi sur l'ordre public et la sécurité et utilise d'autres dispositions législatives répressives, telles que la loi sur les organisations non gouvernementales, qui viole les droits fondamentaux pour renforcer son oppression politique.

L'un des cas qui suscitent une préoccupation toute particulière et exige des mesures d'urgence est celui du député de l'opposition Roy Bennett qui, pendant les cinq années qui ont suivi son élection, a été la cible d'une véritable campagne de persécutions de la part du régime Mugabe.

Le Parlement insiste pour qu'il soit mis fin sans délai à toute ingérence politique dans la distribution de l'aide alimentaire internationale pour empêcher le gouvernement Zanu-PF de se servir de l'aide alimentaire comme d'une arme politique. Il insiste également sur la nécessité d'abroger une législation aussi répressive que la loi sur l'ordre public et la sécurité et de tenir les prochaines élections au Zimbabwe conformément aux principes et aux instructions de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA) régissant des élections démocratiques.

Les députés demandent à nouveau au Conseil et à la Commission :

- de combler les lacunes qui entachent encore les sanctions ciblées imposées par l'Union européenne au régime Mugabe et de veiller à une mise en œuvre stricte de ces sanctions;
- de soutenir les efforts consentis au niveau international pour assurer la tenue d'élections libres et équitables au Zimbabwe, et en particulier à fournir une assistance technique pour les missions des observateurs locaux, régionaux et internationaux.

La résolution invite les voisins du Zimbabwe, et en particulier le président d'Afrique du Sud Thabo Mbeki, à s'engager, au nom du peuple du Zimbabwe, à obtenir des changements positifs et à garantir que le gouvernement du Zimbabwe coopérera pleinement avec la CDAA et la communauté internationale pour garantir des élections libres et équitables et une forte présence à ces élections d'observateurs internationaux.

L'Union africaine est invitée à continuer à surveiller la situation qui règne au Zimbabwe, à agir également dans le domaine des droits de l'homme, et à poursuive ce processus de surveillance par les pairs dans toute l'Afrique.

Le Parlement exige enfin que le député Roy Bennett soit libéré sur le champ et qu'il soit mis fin à tous les actes de violence et d'intimidation perpétrés contre sa famille et ses employés.